

# Élections des représentant.es CAP

Votez du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 pour la liste  
SUD Culture Solidaires

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a considérablement modifié les attributions des CAP et leur périmètre. Ainsi le ministère a opéré des regroupements de corps et créé une « **CAP Catégorie B - Administrative et Technique** » qui regroupe les corps de **Techniciens des services culturels et des Bâtiments de France**, **Secrétaires administratifs** et de **Techniciens d'art**.

Ces modifications s'accompagnent d'une réduction des attributions de cette instance : la CAP n'est plus compétente en matière de mutation et de mobilité, d'avancement et de promotion.

Néanmoins, c'est toujours en CAP que l'on arbitre tous les litiges survenant entre un-e agent-e et son administration, que ce soit à la demande de ses supérieurs hiérarchiques (CAP disciplinaire) ou à la demande de l'agent-e même : peuvent ainsi être mis à l'ordre du jour des refus abusifs aux demandes de congés ou de formation, des recours sur l'appréciation dans le cadre de l'entretien professionnel ou tout autre conflit d'ordre professionnel (télétravail, temps partiel...).

## L'organisation change mais notre engagement reste le même !

Nous tenons à rappeler l'importance des élections professionnelles et la force que peut revêtir un collectif pour la défense de l'intérêt commun au bénéfice de toutes et tous.

Si désormais, les questions de mutation, de mobilité, de promotion et d'avancement de grade ne sont plus abordées en instance en tenant compte des problématiques individuelles, nous continuerons de les porter de manière globale via tous les autres leviers possibles, dont les échanges concernant les Lignes Directrices de Gestion (LDG) au Comité Social d'Administration.

C'est pourquoi les élu-es SUD à la CAP travailleront avec les représentant-es au CSA ministériel et aux CSA locaux afin d'adapter nos revendications au plus près des réalités que vivent les personnels durant les quatre années à venir.

**Voter pour élire vos représentant-es à la CAP**, c'est déjà résister aux politiques d'austérité, prétendument incontournables, qui voudraient que les garanties collectives entourant les carrières et les emplois des salarié-es, tant du public que du privé, disparaissent. SUD Culture conteste au quotidien le modèle de travail qu'on nous impose, qui laisse l'individu seul face à son patron, à sa hiérarchie, à son administration.

**Voter massivement pour élire vos représentant-es à la CAP**, c'est déjà le signe d'une résistance à cette soi-disant modernisation de la fonction publique qui passe par la destruction des services publics et de nos emplois sans améliorer le service aux citoyen-nés.

**Dans la défense des cas individuels**, nous mettrons en évidence la situation concrète de l'agent-e dans son environnement hiérarchique et social. Nous démontérons la mécanique du conflit (identifiant les causes profondes, les responsabilités réelles et, bien sûr, les solutions possibles). Nous refusons que les sanctions disciplinaires soient un instrument pervers de gestion du personnel.

**La transparence et l'information de toutes et tous**. L'existence de représentant-es attentifs/ves à la défense des personnels oblige l'administration à débattre et à justifier ou à motiver ses décisions, y compris disciplinaires. Nos représentant-es s'engagent à rendre publics tous les abus dont ils et elles auraient connaissance dans l'exercice de leur mandat (prime abusive, détachement imposé, blocage de l'administration...).

Nos militant-es sont déterminé-es à s'engager et à déployer toute l'énergie ainsi que la disponibilité indispensable pour représenter au mieux leurs collègues, et ce en continuant à exercer leur fonction au sein de leurs services afin de rester au plus près des réalités que nous partageons sur le lieu de travail.

Nous continuerons à :

→ **Défendre toutes et tous**, sans clientélisme syndical, sans compromission avec l'administration en recherchant les critères les plus objectifs.

→ **Être le plus disponible possible** auprès de tout-e agent-e qui demande un conseil, une aide dans la constitution/argumentation/compréhension d'un dossier concernant sa carrière.

→ **Être transparent** par une diffusion de l'information aux personnels concernés.

Nous nous engageons à :

→ **Privilégier le travail en amont de la CAP** de préparation des séances par la multiplication des contacts avec les agent-es concerné-es ;

→ **Travailler en équipe** avec les militant-es siégeant en Comité Social d'Administration (CSA) et en commission « GPRH » afin d'obtenir, via les Lignes Directrices de Gestion, des garanties collectives ;

→ **Informier régulièrement** sur le fonctionnement des CAP afin que les agent-es aient une meilleure connaissance de cette instance pour mieux s'en servir.

**Candidat.e.s présenté.e.s par Sud Culture :**

Sabine TOEN-BALTHAZAR	DRAC Occitanie
Chimène COADIC	Louvre
Thomas JACQUEMAIN	SIAF
Anaïs TAULLEE	Compiègne-Blérancourt
Patrice LE CRAS	MUCEM
Clément CROISE	DRAC Hauts de France
Nathalie LIEGE	Louvre
Lucie BRAEM-VILLESUZANNE	DRAC Nouvelle Aquitaine